

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

SOUCCOT

DU LUNDI 28 SEPT. AU DIMANCHE 4 OCT. 2015

DU 15 AU 21 TICHRI 5776

CHEMINI ATSÉRET & SIM'HAT TORAH

LUNDI 5 & MARDI 6 OCT. 2015 / 22-23 TICHRI 5776

CHABBAT PARCHAT BERECHIT

SAMEDI 10 OCT. 2015 / 27 TICHRI 5776

49^e année

3

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Vers le nouveau monde

Fêtes de Tichri : deuxième versant. C'est ainsi que la période pourrait être perçue. Après tout, n'avons-nous pas déjà traversé Roch Hachana et Yom Kippour? Ne sommes-nous pas déjà passés par ces phases de solennité si caractéristiques des fêtes de Tichri. Cependant, Souccot a sa valeur essentielle, celle de la confiance en D.ieu qui s'exprime si bien dans le fait que nous abandonnions nos solides demeures pour d'humbles cabanes couvertes de branchages. Et cette confiance est telle que, brandissant un bouquet de plantes – le Loulav et l'Étrog – nous célébrons tout cela dans la plus sincère des joies. Peu importe les errements des uns ou des autres, peu importe même les soubresauts du monde, la joie est éternelle et, par nature, victorieuse.

Et s'écoule la semaine de Souccot, si courte et si longue à la fois. Sept jours seulement mais si chargés d'émotion et d'allégresse qu'ils semblent ne pas devoir se terminer. De fait, peut-on dire qu'ils se terminent vraiment? Car les fêtes du mois ne constituent en réalité qu'une suite dont chaque célébration est un maillon. Roch Hachana puis Yom Kippour nous ont apporté successivement la soumission à D.ieu et

sa crainte. Souccot nous gratifie, avec la joie, de la confiance en Lui et du sens de l'unité. Tout cela est décidément trop précieux pour le laisser disparaître avec l'avancée du calendrier. D'autant plus que, puisque que tout cela a constitué un unique ensemble, chaque étape a entraîné la suivante. Il nous appartient ainsi de tout recueillir.

C'est alors qu'arrive les derniers jours : Chemini Atsérèt et Sim'hat Torah. Deux jours pour se réjouir avec D.ieu. Deux jours pour retenir en nous tout ce que les fêtes nous ont apporté afin que ce trésor spirituel soit à notre disposition pendant l'année entière car, comme tout trésor, celui-ci est sans prix. C'est qu'au lendemain des fêtes, le monde reprend sans place. La quotidienneté redevient ainsi le lot de chacun. La perspective impressionne? Alors souvenons-nous : nous venons de vivre un mois de rendez-vous avec D.ieu et cela nous a donné les plus grandes forces qui se puissent imaginer. Certes, nous nous engageons sur les routes de l'année qui s'ouvrent devant nous. C'est ainsi que l'homme vit. Mais rien ne sera plus pareil. A nous de révéler qu'à présent le monde brille plus fort.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Souccot

La Souccah et l'insomnie

Le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak, manifestait deux modes de comportement pour la résidence dans la Souccah. Il était, d'une part, scrupuleux quant au fait de manger et de boire exclusivement dans la Souccah, à tel point qu'il ne buvait pas même un verre d'eau à l'extérieur. Cependant, il dormait dans sa maison. Il pourrait sembler que le comportement inverse eût été plus adéquat. L'obligation de dormir dans la Souccah est plus impérative que celle d'y manger et d'y boire. Car l'on peut prendre un repas léger (et a fortiori boire de l'eau) en dehors de la Souccah, alors que même une courte sieste est interdite à l'extérieur (*Michnah, Souccah 25a; 26a; Rambam, Tour et Chou'han Arou'h, Ora'h 'Hayim and Choul'han Arou'h, Admour HaZaken, para. 7*). Mais il est vrai que les difficultés résultant des conditions spatio-temporelles libèrent la personne de l'obligation de dormir dans la Souccah, comme nous pouvons le découvrir dans la loi qui statue que « lorsqu'il est difficile de dormir dans la Souccah à cause du froid... il n'est pas nécessaire de dormir dans la Souccah... car quiconque vit mal le fait de résider dans la Souccah est libéré de son obligation d'y résider » (*Choul'han Arou'h Admour Hazaken, para. 8*). Cependant, cela ne résout pas la question de la conduite du Rabbi précédent, dans la mesure où les difficultés comme celles-là n'avaient aucune répercussion sur la façon dont il s'alimentait et buvait. Même quand il pleuvait, circonstance au cours de laquelle il ne fait aucun doute que l'on peut manger à l'intérieur de la maison, il ne s'alimentait pas en dehors de la Souccah.

Le Rabbi Dov Ber, troisième Rabbi de Loubavitch, demanda un jour à ses 'hassidim : « Comment vous est-il possible de dormir dans

Horaires d'entrée et sortie de SOUCCOT

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir* dimanche 27 sept. : 19h20 • 2^e soir** lundi 28 sept. : après 20h21
Sortie : mardi 29 sept. : 20h22

Horaires d'entrée de Souccot en PROVINCE

	1 ^{er} soir* après	2 ^e soir**		1 ^{er} soir* après	2 ^e soir**		1 ^{er} soir* après	2 ^e soir**
Bordeaux	19.33	20.30	Marseille	19.09	20.06	Nice	19.02	19.58
Grenoble	19.08	20.05	Montpellier	19.15	20.12	Rouen	19.25	20.26
Lille	19.17	20.19	Nancy	19.05	20.05	Strasbourg	18.59	19.59
Lyon	19.11	20.09	Nantes	19.36	20.35	Toulouse	19.25	20.22

à partir du dimanche 27 septembre 2015

Heure limite du Chema : 10h42

Pose des Téléphones (dimanche 27 septembre) : 6h42

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du dimanche 27 au lundi 28 septembre - 15 Tichri

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



Makifim de Binah ?». Cela signifie que la Souccah est illuminée par un niveau de sainteté extrêmement élevé. C'est pourquoi le Rabbi exprimait son étonnement devant le fait que ses 'hassidim puissent y dormir, faisant référence au verset (*Beréchet* 28 :16) : «Voici, D.ieu se trouve dans ce lieu et je ne le savais pas», et Rachi de commenter : «Si j'avais su, je n'aurais pas dormi dans un lieu si sacré».

Ainsi, quand l'on est clairement conscient de la sainteté de la Souccah, la loi permet que l'on dorme chez soi. Car quand une personne sait qu'elle ne pourra pas s'endormir dans sa Souccah, elle peut dormir dans sa maison.

C'est la raison pour laquelle le Rabbi précédent ne dormait pas dans la Souccah : chaque fois qu'il se trouvait dans la Souccah, il ressentait l'extraordinaire révélation de sa sainteté, ce qui l'empêchait de dormir.

Cependant, cela n'explique que la conduite du Rabbi précédent et celle d'autres personnages exceptionnels, réellement capables de ressentir la sainteté manifeste dans la Souccah. Mais nous pouvons constater que même des 'hassidim qui n'ont pas atteint ce niveau se conduisent de la même façon.

L'explication en est la suivante : les 'hassidim, fervents adeptes des Rabbis, tentent d'imiter leur comportement. Plus encore, ils souffrent de leur inaptitude à se conduire comme leur Rabbi. Eux peuvent, par exemple, s'endormir dans la Souccah, contrairement à leurs Maîtres. Et donc, c'est cette souffrance qui les exempte de dormir dans la Souccah.

Cela est si vrai que Rabbi Dov Ber demanda à ses 'hassidim comment ils pouvaient s'endormir dans la Souccah. C'est pourquoi, un 'hassid proche de son Rabbi trouve impossible de dormir dans la Souccah car il souffre du fait que la spiritualité de ce lieu ne trouble pas son sommeil.

Mais qu'en est-il de celui que cela n'affecte pas ? Même un 'hassid, qui reste insensible à l'idée qu'il ne ressent pas la spiritualité de la Souccah, se sent mal à l'aise si les mots du Rabbi Dov Ber ne le transpercent pas. De la même façon, le fait même d'être capable de dormir dans la Souccah, sans en souffrir, lui fait du mal. Et comme cela a été mentionné plus haut, celui qui souffre est libre de ne pas y dormir.

Le Juif «arava»

Nos Sages statuent dans le Midrach que le *étrog*, le *loulav*, les *hadassim* et les *aravot*, utilisés pendant Souccot pour accomplir le commandement des «quatre espèces», symbolisent chacun un type de Juif particulier.

L'*étrog*, ou cédrat, possédant à la fois un goût acidulé et un parfum raffiné, symbolise le Juif qui possède tout à la fois l'étude de la Torah et la pratique des bonnes actions. Puisque l'étude de la Torah est une quête intellectuelle et doit être appréciée et savourée, elle est comparable au bon

goût. L'accomplissement des mitsvot par l'acceptation du Joug Divin est semblable au parfum, quelque chose de moins tangible.

Le *loulav*, ou branche de palmier, évoque ces Juifs qui possèdent l'étude de la Torah mais ne pratiquent pas les mitsvot. Comme les dattes du palmier, ils ont un bon goût mais aucun parfum.

Les *hadassim*, ou feuilles de myrte, ont un arôme plaisant mais aucun goût. Elles représentent ceux qui accomplissent de bonnes actions mais n'étudient pas la Torah.

Et finalement les *aravot*, ou branches de saule, font référence à ces Juifs qui n'étudient pas la Torah et ne pratiquent pas les commandements.

Une lecture hâtive du Midrach pourrait nous conduire à conclure que seul un «Juif *étrog*» possède à la fois la Torah et les bonnes actions.

Mais le Rabbi précédent, évoquant «le Juif *arava*» déclare clairement que «*arava*» fait allusion aux Juifs simples qui accomplissent les mitsvot, mus par une foi pure». Plus encore, il ajoute que «tous les Juifs sont semblables en ce qui concerne l'accomplissement de la Torah et des mitsvot». Ainsi donc, les quatre catégories de Juifs possèdent-elles les mitsvot et la connaissance de la Torah.

En fait, l'on peut comprendre cela à partir du Midrach cité plus haut. Car celui qui étudie convenablement la Torah pratique également les mitsvot dans la mesure où l'étude conduit nécessairement aux actes. En outre, celui qui possède de bonnes actions doit également posséder la connaissance en Torah sinon comment saurait-il comment pratiquer les mitsvot?

Il en découle donc que «le Juif *arava*» possède également l'accomplissement de la Torah et des mitsvot. La différence entre ces trois catégories reflète simplement la qualité de leur accomplissement.

La Torah est liée à l'intellect et les mitsvot à l'émotion. C'est là que réside toute la différence.

L'*étrog* fait référence à ces Juifs dont l'accomplissement de la Torah et des mitsvot est imprégné à la fois par l'intellect et par les émotions. Le *loulav* évoque ceux chez qui dominent les forces intellectuelles et le *hadassim* ces Juifs essentiellement dominés par les émotions.

Mais «le Juif *arava*» possède également une qualité liée aux trois autres catégories dans la mesure où, comme le déclare le Baal Chem Tov, la simplicité du Juif simple est une avec l'absolue simplicité de D.ieu.

En fait, les qualités révélées des trois premières espèces : l'intellect, les émotions ou leur combinaison peuvent travailler contre elles. Car étant révélées, elles ont tendance à cacher l'essence. Le «Juif *arava*», qui accomplit les mitsvot par simple foi, est plus en relation avec l'essence de son âme, «une réelle partie de D.ieu En-Haut», que les Juifs dont les qualités se révèlent au grand jour.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 27 septembre – 14 Tichri

Mitsva positive n° 235 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'esclave cananéen, consistant en ce qu'il reste toujours un esclave et ne soit pas affranchi à moins que son maître lui fasse perdre un œil ou une dent ou, en accord avec l'interprétation traditionnelle, un autre membre qui ne peut lui être restitué.

Mitsva positive n° 254 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer à son maître un esclave enfui de l'étranger qui s'est échappé vers le pays d'Israël, même si son maître est juif. En effet, puisqu'il s'est enfui depuis l'étranger au pays d'Israël, on ne le livre pas à ce dernier qui, au contraire, doit l'affranchir en échange d'une reconnaissance de dette écrite de sa part.

Mitsva positive n° 255 : Il nous est interdit d'offenser cet esclave qui s'est réfugié chez nous.

• Lundi 28 septembre – 15 Tichri

Mitsva positive n° 243 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi d'un gardien rétribué ou d'un locataire, qui sont soumis à la même règle.

• Mardi 29 septembre – 16 Tichri

Mitsva positive n° 200 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de remettre son dû au salarié le jour même et de ne pas retarder cela à un autre jour.

Mitsva négative n° 238 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de léser un ouvrier en différant le paiement de son salaire.

• Mercredi 30 septembre – 17 Tichri

Mitsva positive n° 201 : Il s'agit du commandement nous incombant d'autoriser le salarié à consommer, après avoir terminé son travail, des produits dont il s'occupe, à condition que ces produits adhèrent à la terre.

• Jeudi 1^{er} octobre – 18 Tichri

Mitsva négative n° 267 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger pendant son travail l'un des produits du sol dont il s'occupe.

Mitsva négative n° 268 : C'est l'interdiction qui a été faite à l'ouvrier de manger davantage, parmi les produits se trouvant à l'endroit où il travaille, que ce qu'il a besoin pour s'alimenter.

• Vendredi 2 octobre – 19 Tichri

Mitsva négative n° 219 : Il est interdit d'empêcher un animal de manger des produits se trouvant là où il travaille, par exemple pendant qu'il foule le grain ou qu'il transporte de la paille sur son dos.

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Samedi 3 octobre – 20 Tichri

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Dimanche 4 octobre – 21 Tichri

Mitsva positive n° 242 : Il s'agit du commandement

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 60.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Une si petite Souccah

En 1936, le NKVD, la police secrète soviétique avait malheureusement réussi à éradiquer en grande partie le judaïsme en Russie. Même les quelques 'Hassidim qui restaient fidèles aux lois de la Torah se cachaient et vivaient dans une terreur perpétuelle : être découvert ou dénoncé, puis arrêté, torturé et envoyé en esclavage en Sibérie pour y mourir de faim et de froid. Certains trouvaient le moyen d'enseigner secrètement la Torah à leurs enfants, de cuire des Matsot pour Pessa'h ou de prier avec un Minyane (quorum de dix hommes). Mais la fête de Souccot n'était vraiment pas simple à respecter : comment peut-on construire une cabane à ciel ouvert, au plafond recouvert de branchages sans éveiller les soupçons du KGB ?

Mais Rav Yits'hak Elchanan Shagalov était résolu à accomplir cette Mitsva sans compromis, comme d'ailleurs toutes les autres Mitsvot : «La Torah est plus précieuse que la vie elle-même» répétait-il à ses enfants ; ou encore : «Une vie sans Torah n'a aucun sens ! Les Soviétiques ne pourront jamais réduire nos âmes en esclavage!»

A l'arrière de la synagogue des ouvriers, dans la cour, se dressait une petite cabane en ruines. Elle était remplie d'un incroyable fourbis : des planches usées, des vieux journaux, des outils rouillés, des chiffons déchirés, des piles d'objets hétéroclites. Rav Yits'hak Elchanan Shagalov décida d'utiliser cette cabane. Quelques jours avant la fête, il enleva exactement deux planches du plafond et les remplaça par du feuillage. La première nuit de Souccot, il réveilla ses six enfants – le plus petit n'avait que quelques mois – qui étaient blottis dans la synagogue, là où la famille avait dû trouver refuge après avoir été expulsée de sa maison. Il serra les enfants les uns contre les autres pour qu'ils se trouvent exactement sous le feuillage : ainsi chacun d'entre eux accomplissait la Mitsva.

Durant le «repas» - qui consistait en quelques croûtons de pain - Rav Yits'hak Elchanan enseigna à ses enfants la célèbre chanson yiddish : «A Soukelé A Kleine» («Une si petite Souccah»).

Ce chant évoque des vents violents qui menacent d'abattre la frêle Souccah ; une petite fille angoissée s'écrie que la Souccah va s'effondrer et que les bougies vont s'éteindre ! Mais son père la console : cela fait des milliers d'années que la Souccah résiste et aucun vent ne peut la déraciner ! De fait, telle était l'éducation 'hassidique qu'il désirait inculquer à ses enfants : «Les vents violents, ce sont les Soviétiques et leur police secrète. Ils tentent de toutes leurs forces de détruire notre Souccah. Les bougies, ce sont les enfants juifs que les communistes souhaitent assimiler à leur culture. C'est pourquoi ils interdisent toute pratique religieuse. Mais nos enfants resteront fidèles à l'enseignement de la Torah et le judaïsme ne s'éteindra jamais !»

Puis Rav Yits'hak Elchanan changea légèrement les mots : au lieu de chanter : «Les bougies vont s'éteindre», il affirma de sa voix mélodieuse : «Regardez ce miracle ! Nos bougies ne s'éteignent pas !» Il répéta le chant encore et encore, jusqu'à ce que les enfants le connaissent par cœur et s'imprègnent profondément de son message.

Actuellement, les enfants de Rav Yits'hak Elchanan et Maryasha Shagalov sont eux-mêmes arrière-grands-parents d'environ cinq cents descendants qui sont tous responsables communautaires, émissaires du Rabbi, Rabbanim, enseignants et abatteurs rituels dispersés sur les cinq continents, assumant fièrement la continuation de l'éducation juive : les vents violents n'ont pas réussi à déraciner la fragile Souccah du peuple juif. Les bougies allumées par ces 'Hassidim dans une cabane abandonnée au fond d'une cour éclairent encore le monde d'une lumière pure et éternelle.

E. Lesches
traduite par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Etre intègre

Rabbi Chalom Dov Ber, le cinquième Rabbi de Loubavitch, dit : Dans notre génération, celle des «talons de Machia'h», il ne faut pas suivre la démarche intellectuelle et logique car elle pourrait tromper l'homme. Il faut accomplir la Torah avec intégrité et une foi parfaite.

(D'après Hayom Yom – 12 Tévèt) H.N.


LE TEMPS DES SUSHIS
cuisine japonaise & chinoise
Sous la surveillance de Rav Avraham Barou'h PEVZNER

PARIS
24 RUE VERNIER - 75017
01 40 55 38 55
EN LIVRAISON / A EMPORTER

VANVES
25 RUE D'ISSY - 92170
01 45 29 05 02
SUR PLACE / EN LIVRAISON / A EMPORTER
WWW.LETEMPSDESSUSHIS.FR


GARAGE DIRECT AUTO
Carrosserie
Peinture
Mécanique
Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr


AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

32-36 rue de Stalingrad
PORTE DE PANTIN
Le Pré S. Gervais

NOUVEAU !!
Service porte à porte
(sur un rayon de 5 km)
Nous venons chercher votre véhicule
et vous le rapportons après contrôle

Feivel Basange :
Tél : 01 41 83 19 23
Port : 06 21 65 58 71
Service avec Ahavat Israël

NIGOUNIT®
ECOLE DE MUSIQUE
3 sections :
enfants, jeunes, adultes

Permet de jouer rapidement
d'un instrument

Une méthode pour s'épanouir
Gagner de l'aisance
et de la confiance en soi

A LA PORTÉE DE TOUS

Renseignements et inscriptions :
33 (6) 63 78 77 38
www.nigounit.com

DÉCORATEUR ÉVÈNEMENTIEL


m&m
c r é a t i o n s

www.mm-creations.com
06 09 90 98 44

LE COIN DE LA HALA'HA

Souccot

«Dans des Souccot, vous habiterez durant sept jours... afin que vos générations sachent que c'est dans des Souccot que j'ai fait habiter les enfants d'Israël lorsque Je les ai fait sortir du pays d'Egypte».

Chaque Juif prend ses repas dans une Souccah, une cabane recouverte de branchages depuis dimanche soir 27 septembre 2015 jusqu'à Chémini Atséret inclus, c'est-à-dire lundi après-midi 5 octobre. On essaiera d'habituer les petits garçons à prendre aussi leur repas dans la Souccah. Les femmes ne sont pas astreintes à ce commandement. Il est recommandé d'avoir des invités dans la Souccah.

Avant d'y manger du pain ou du gâteau, ou d'y boire du vin, on dira la bénédiction adéquate suivie de la bénédiction : **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Léchéve Bassoucah»**. **Dimanche soir 27 septembre, avant 19h 20** (horaire de Paris), après avoir allumé une bougie de 48 heures et mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), les femmes mariées allument au moins deux bougies, les jeunes filles et petites filles allument une bougie et récitent les bénédictions suivantes :

1) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov»**.

2) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé»**.

Lundi soir 28 septembre, après 20h 21 (horaire de Paris), elles allument les bougies, à partir d'une flamme déjà existante, en récitant les mêmes bénédictions.

Mardi soir 29 septembre, la fête se termine à **20h 22** et on récite la Havdala.

A partir de lundi matin 28 septembre et jusqu'au dimanche 4 octobre inclus (excepté Chabbat), on récite chaque jour la bénédiction sur les « quatre espèces » (cédrat, branche de palmier, feuilles de myrte et feuilles de saule) :

1) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al Netilat Loulav»**.

La première fois, on ajoute : 2) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé»**.

Chabbat 'Hol Hamoed

Vendredi soir 2 octobre, après avoir mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), **avant 19h 10** (horaire de Paris), les femmes mariées allument au moins deux bougies, les jeunes filles et petites filles allument une bougie en récitant la bénédiction :

1) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chabbat Kodech»**.

Hochaana Rabba

Samedi soir 3 octobre, on récite la Havdala. C'est Hochaana Rabba – les hommes restent éveillés toute la nuit, lisent le livre de Devarim (Deutéronome) puis le livre de Tehilim (Psaumes). Dans certaines communautés, on mange des pommes rouges trempées dans le miel.

Dimanche matin 4 octobre, la prière est particulièrement longue.

On tourne sept fois autour de la «Bimah» au centre de la synagogue puis on frappe cinq fois le bouquet de 5 «Hochaanot» (branches de saule) par-terre, comme l'ont enseigné les Prophètes.

Chemini Atséret - Sim'hat Torah

Dimanche soir 4 octobre, Chemini Atseret, avant 19h 06 (horaire de Paris), après avoir allumé une bougie de 48 heures et avoir mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), les femmes mariées allument au moins deux bougies, les jeunes filles et petites filles allument une bougie et récitent les bénédictions suivantes :

1) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov»**.

2) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé»**.

On mange dans la Souccah, mais sans bénédiction.

Lundi matin 5 octobre, on récite la prière de Yizkor à la mémoire des parents disparus. On mange dans la Souccah sans bénédiction.

Lundi soir 5 octobre, Sim'hat Torah. Après 20h 06 (horaire de Paris), les femmes mariées allument, à partir d'une flamme existante, au moins deux bougies, les jeunes filles et petites filles allument une bougie et récitent les bénédictions suivantes :

1) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov»**.

2) **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé»**.

On danse joyeusement avec la Torah autour de la Bimah dans la synagogue.

Tous les soirs de Souccot, on organise, si possible dans la rue, une fête joyeuse, Sim'hat Beth Hachoeva.

Mardi soir 6 octobre, après 20h 07 (horaire de Paris), Sim'hat Torah se termine et on récite la Havdala. F.L.

Moyal & Partners

Cabinet de conseil en recrutement spécialisé dans les stages, alternances et premiers emplois

Conseil d'orientation

Définir des objectifs ? Grâce à une approche professionnelle

Coaching

Atteindre son objectif ? Avec un plan d'action

Prouver sa valeur

Taper dans l'œil d'un recruteur ? Via un audit de personnalité et lettre de référence

Contact@moyalpartners.fr
www.moyalpartners.fr

Comme chaque année,

le Beth Loubavitch

est à votre disposition

pour procéder

gracieusement aux

Bénédictions

sur le Loulav

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou autres...

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au 01 45 26 87 60 pour nous communiquer vos coordonnées



ESHTEL
Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
01 42 45 36 47

ESHTEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris

01 42 45 36 47

N°1 DU FINANCEMENT PROFESSIONNEL BOX ET LED

SUR TOUTE LA FRANCE



AFDEN
AGENCE
FRANÇAISE
DES
ENERGIES
NOUVELLES

REJOIGNEZ-NOUS !

**RECRUTE
REGIES & COMMERCIAUX**

VOS DOSSIERS BOX NE PASSENT PAS EN FINANCEMENT, AFDEN A VOTRE SOLUTION !

**Commerciaux débutants : AFDEN vous forme !
Commerciaux indépendants : AFDEN vous fournit des RDV
(5 RDV / jour)**

PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCIERS

Contact : 01.45.17.00.32 ou contact@groupe-afden.fr demander M. Akili



MERGUI'S SHOWROOM
JOUILLIER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure
Transformation, soudure, rhodage

40 à 60%
moins cher qu'en bijouterie

Commerçants
diplômés
AFDEN

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Achat Or & Diamants

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 - Dimanche : Sur Rdv
Fermé Chabbat et Yom Tov

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Mardi 29 sept. - à 21h30
Beth 'Habad de Flandre
59 Av. de Flandre 75019 Paris

Mercredi 30 sept. - à 20h
Place de la République

LE BETH LOUBAVITCH VOUS INVITE AUX
SIM'HAT BETH HACHOEVA SOUCCOT 5776 - 2015
CHNAT HAKHEL - L'ANNÉE DU RASSEMBLEMENT

Jeudi 1 Oct. - à 20h
Salons 'Haya Mouchka
49-51 rue Petit 75019 Paris

Samedi 3 Oct. - à 21h30
Place des Fêtes

FETE D'ENFANTS Paris, ile de france

75	75001 Paris Dimanche 04 octobre - 10h00 Hotel Normandy - 7 rue de l'échelle Tél. 06 38 83 68 20	Pontault Combault Jeudi 01 octobre - 19h30 55 avenue des Lilas - Tél. 06 61 36 07 70	Neuilly sur Seine Mercredi 30 septembre - 16h00 44 rue Jacques Dulud - Tél. 06 63 04 51 90	Choisy le Roi Mercredi 30 septembre - 11h30 3 ter rue de Verdun - Tél. 06 09 20 50 46
	75005 Paris Mercredi 30 septembre - 15h00 9 rue Vauquelin - Tél. 06 28 20 88 95	78	Puteaux Dimanche 04 octobre - 11h00 18 rue Roque de Fillol - Tél. 06 23 28 96 73	Crétail Mercredi 30 septembre - 14h30 21 rue des Refugnicks Tél. 06 60 49 25 11
	75007 Paris Mercredi 30 septembre - 15h00 E.E.L.F. - 27 av. de Ségur - Tél. 06 22 03 33 07		Sceaux Jeudi 01 octobre - 18h30 27 av. Jules Guesde - Tél. 06 65 96 26 26	Dimanche 04 octobre - 11h30 21 rue des Refugnicks Tél. 06 60 49 25 11
	75010 Paris Mercredi 30 septembre - 18h00 8 rue Legouvé - Tél. 06 20 47 23 75		Sèvres Dimanche 04 octobre - 10h00 1 Grande rue - Tél. 06 13 87 11 97	Maisons Alfort Mercredi 30 septembre - 14h30 92-94 rue Victor Hugo Tél. 06 09 30 63 48
	75013 Paris Mercredi 30 septembre - 15h00 7 rue Fernand Vidal - Tél. 06 25 88 97 13		Suresnes Dimanche 04 octobre - 10h30 54 r. Gardenat Lapostol - Tél. 06 26 68 42 58	Nogent sur Marne Dimanche 04 octobre - 12h00 5 avenue Victor Hugo Tél. 06 49 40 08 76
	75013 Paris - Bercy Mercredi 30 septembre - 14h30 18 bd Vincent Aurioi - Tél. 06 63 02 54 30	91	Aubervilliers Mercredi 30 septembre - 10h00 17 rue du Clos Bénard - Tél. 06 64 39 50 63	Villiers-sur-Mame Dimanche 04 octobre - 12h00 3 rue de la Fraternité Tél. 01 49 30 89 66
	75014 Paris Dimanche 04 octobre - 10h30 223 rue Vercingétorix - Tél. 06 27 81 98 92		Le Pré S. Gervais Mercredi 30 septembre - 14h00 5 avenue du Belvédère - Tél. 06 24 49 41 01	95
	75017 Paris Mercredi 30 septembre - 15h00 2 rue Emile Borel - Tél. 06 50 07 01 40		Les Lilas Dimanche 04 octobre - 11h00 14 rue de la Croix de l'ÉpINETTE Tél. 06 61 50 35 47	Montmagny Mercredi 30 septembre - 17h00 6 chemin de la Haie Barde Tél. 06 12 83 38 48
	75018 Paris Mercredi 30 septembre - 14h00 8 r. du Marché Ordener Tél. 06 62 37 20 19	92	Romaiville Dimanche 04 octobre - 14h00 18 rue Alexandre Dumas	S. Brice Mercredi 30 septembre - 15h00 22 chemin des Rosiers Tél. 06 61 99 59 74
	75019 Paris Dimanche 04 octobre - 10h30 59 avenue de Flandre - Tél. 06 13 99 62 21		Neuilly Plaisance Mercredi 30 septembre - 11h30 35 av. Danielle Casanova - Tél. 06 59 11 24 81	S. Gratien Mercredi 30 septembre - 12h30 Tél. 06 13 74 64 82
	Jeudi 01 octobre - 14h00 53 rue Compans - Tél. 06 20 31 46 15		94	Sarcelles Mercredi 30 septembre - 10h00 45 av. du 8 mai 1945 Tél. 06 62 86 97 70
	75020 Paris Dimanche 04 octobre - 10h00 82 rue des Couronnes Tél. 06 61 20 81 67		Alfortville Mercredi 30 septembre - 10h00 1 rue Blanche - Tél. 06 16 50 50 17	Soisy sous Montmorency Mercredi 30 septembre - 12h00 7 av. du Général de Gaulle Tél. 06 50 05 77 74
	Jeudi 01 octobre - 10h30 93 rue des Orteaux - Tél. 06 50 93 01 38		Arceuil Mercredi 30 septembre - 12h30 35 avenue Laplace - Tél. 06 58 04 67 06	
77	Meaux Mercredi 30 septembre - 16h00 11 rue Paul Barennes Tél. 06 64 66 93 74		Bry sur Marne Mercredi 30 septembre - 14h00 94 r. de la République - Tél. 06 20 69 24 72	

SIM'HAT BETH HACHOEVA Paris, ile de france

75	75013 Paris - Bercy Mercredi 30 septembre - 19h00 18 bd Vincent Aurioi - Public Féminin Tél. 06 25 27 94 11	Chatillon Mercredi 30 septembre - 20h00 Place du Marché - Tél. 06 14 25 67 81	Bry sur Marne Mercredi 30 septembre - 19h30 94 rue de la République - Tél. 06 20 69 24 72	Cergy Pontoise Jeudi 01 octobre - 19h30 9 rue des Chennevières - Tél. 06 10 25 15 28
77	Meaux Mercredi 30 septembre - 18h30 11 rue Paul Barennes - Tél. 06 64 66 93 74	Clichy Mercredi 30 septembre - 19h00 26 rue Mozart - Tél. 06 49 54 35 66	Choisy le Roi Jeudi 01 octobre - 19h30 3ter rue de Verdun - Tél. 06 09 20 50 46	Sarcelles Mardi 29 septembre - 22H00 45 avenue du 8 mai 1945 - Tél. 06 62 86 97 70
	Pontault Combault Jeudi 01 octobre - 19h30 55 avenue des Lilas - Tél. 06 61 36 07 70	Levallois Perret Mercredi 30 septembre - 19h00 129 rue Edouard Vaillant Tél. 06 28 30 57 83	Crétail Jeudi 01 octobre - 20h30 21 rue des Refugnicks - Tél. 06 60 49 25 11	Jeudi 01 octobre - 20h30 12 avenue Charles Péguy - Tél. 06 62 86 97 70
78	Versailles Mercredi 30 septembre - 18h00 10 rue Albert Joly - Tél. 06 19 64 17 64	Meudon la Forest Mercredi 30 septembre - 19h00 15 rue George Millandy - Tél. 06 99 16 75 67	Fontenay sous Bois Jeudi 01 octobre - 18H00 12 rue Emile Zola - Tél. 06 24 14 43 11	Sarcelles Village Mercredi 30 septembre - 20h30 24 Rue Théodore Bullier Tél. 01 75 83 48 52
91	Longjumeau Mercredi 30 septembre - 19h30 7 rue Jules Ferry - Tél. 06 63 59 79 27	Sceaux Jeudi 01 octobre - 19h00 27 av. Jules Guesde - Tél. 06 65 96 26 26	Maisons Alfort Jeudi 01 octobre - 20h30 92/94 rue Victor Hugo - Tél. 06 09 30 63 48	
	Saclay Mercredi 30 septembre - 19h30 40 rue Alphonse Daudet - Tél. 06 65 96 26 26	93	Aubervilliers Samedi 03 octobre - 20h30 17 rue du Clos Bénard - Tél. 06 64 39 50 63	
	Savigny sur Orge Jeudi 01 octobre - 11h00 Base Régionale de loisirs - Tél. 06 12 12 22 46		S. Ouen Samedi 03 octobre - 20h30 17 rue du Clos Bénard - Tél. 06 64 39 50 63	
92	Boulogne Mercredi 30 septembre - 20h00 43 rue des Abondances - Tél. 06 63 78 77 38	94	Bonneuil sur Marne Mercredi 30 septembre - 19h30 57 rue Georges Ferrand - Tél. 06 65 73 41 30	
			95	Montmagny Mercredi 30 septembre - 19h30 6 chemin de la Haie Barde - Tél. 06 12 83 38 48
				S. Brice Mercredi 30 septembre - 20h30 22 chemin des Rosiers - Tél. 06 61 99 59 74



Siège : 8, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37
Mail : chabad@loubavitch.fr
www.loubavitch.fr

...מי שלא ראה שמחת בית השואבה
לא ראה שמחה מימיו"

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

qui nous a été enjoint en ce qui concerne le gardien bénévole.

• **Lundi 5 octobre – 22 Tichri**

Mitsva positive n° 197 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de prêter de l'argent à un pauvre, dans le but de l'aider et d'améliorer sa situation. Ce commandement est plus important et plus précieux que celui de pratiquer la bienfaisance.

Mitsva négative n° 234 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de réclamer le paiement au débiteur lorsqu'on sait qu'il n'est pas en mesure de rembourser sa dette.

• **Mardi 6 octobre – 23 Tichri**

Mitsva positive n° 142 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'exercer une contrainte sur l'étranger et de le forcer à rembourser ponctuellement ses dettes, de la même manière que nous devons avoir pitié du Juif et que nous devons nous abstenir de le contraindre à payer sa dette.

• **Mercredi 7 octobre – 24 Tichri**

Mitsva négative n° 239 : Il nous est interdit de saisir un gage de force chez un débiteur, autrement que sur ordre du juge et par l'intermédiaire de la personne mandatée à cet effet par ce dernier.

• **Jeudi 8 octobre – 25 Tichri**

Mitsva positive n° 199 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer un gage à son propriétaire juif chaque fois qu'il en aura besoin. Si le gage est un objet dont on se sert pendant la journée, on les lui rendra pendant la journée, en ne les conservant comme gage que durant la nuit. Si le gage est de ceux dont on se sert la nuit, on ne les gardera que pendant le jour.

Mitsva négative n° 240 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser un gage à son propriétaire au moment où celui-ci en a besoin. Au contraire, s'il s'agit d'un objet dont on se sert pendant la journée, il faut le lui rendre pendant la journée, tandis que lorsqu'il s'en sert la nuit, on doit le lui remettre pour la nuit.

• **Vendredi 9 octobre – 26 Tichri**

Mitsva négative n° 241 : Il nous est interdit de saisir un gage à une veuve, qu'elle soit riche ou pauvre.

Mitsva négative n° 242 : Il nous est interdit de prendre comme gage tout ustensile nécessaire à la préparation de la nourriture.

• **Samedi 10 octobre – 27 Tichri**

Mitsva négative n° 235 : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat 'HOL HAMOED

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 19h 10 • Sortie 20h 13

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	19.23	Marseille	19.00	Nice	18.52
Grenoble	18.58	Montpellier	19.06	Rouen	19.15
Lille	19.06	Nancy	18.55	Strasbourg	18.48
Lyon	19.01	Nantes	19.26	Toulouse	19.16

Horaires d'entrée et sortie de CHEMINI ATSÉRET / SIM'HAT TORAH

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir* dimanche 4 oct. : 19h06 • 2^e soir** lundi 5 oct. : après 20h 06
Sortie : mardi 6 oct. : 20h07

Horaires d'entrée de la fête en PROVINCE

	1 ^{er} soir*	2 ^e soir** après		1 ^{er} soir*	2 ^e soir** après		1 ^{er} soir*	2 ^e soir** après
Bordeaux	19.20	20.17	Marseille	18.57	19.53	Nice	18.49	19.46
Grenoble	18.54	19.52	Montpellier	19.03	19.59	Rouen	19.10	20.11
Lille	19.02	20.04	Nancy	18.50	19.51	Strasbourg	18.44	19.45
Lyon	18.58	19.56	Nantes	19.22	20.21	Toulouse	19.12	20.09

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat BERECHIT

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 55 • Sortie 19h 59

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	19.10	Marseille	18.48	Nice	18.40
Grenoble	18.45	Montpellier	18.54	Rouen	19.00
Lille	18.51	Nancy	18.40	Strasbourg	18.34
Lyon	18.48	Nantes	19.12	Toulouse	19.03

à partir du dimanche 4 octobre 2015

Heure limite du Chema : 10h46

Pose des Téfilines (à partir du mercredi 7 oct. 2015) : 6h 57

Molad : mardi 13 octobre à 05h 51 minutes et 10 'Halakim

Roch 'Hodech 'Hechvan : mardi 13 et mercredi 14 octobre 2015

ETUDIANT(E)S, le Beth Loubavitch est à vos côtés tout au long de l'année == COURS, REPAS CACHERS ==

PARIS 2^e M. Danow 06 10 22 02 77 I. Lubecki 06 27 64 84 57 INTEC

PARIS 3^e M. Lubecki 06 66 90 73 60 Ecole Progress

PARIS 5^e et 6^e M. Armaue 07 53 07 06 66 / M. Apelbaum 06 61 78 00 20 Univ. Paris I, V, VI, VII

PARIS 8^e D. Pajchert 06 01 20 05 86 Quartier Miromesnil-Haussmann *

PARIS 10^e R. Lebar 06 74 27 72 55 Univ. Paris VII – Lariboisière, Progress Santé – CFA IGS

PARIS 11^e M. Cohen 06 10 96 30 84 ESCP - Lycée Voltaire L. Armaue 06 65 01 18 20 Ecole Progress

PARIS 12^e Y. Martinez 06 61 10 62 10 Dentaïre • Cours Spinoza, S. Michel de Picpus

PARIS 13^e M. Lachkar 06 50 08 48 86 Univ. Paris I - Tolbiac Univ. Paris VI, VII - Diderot *

PARIS 15^e Y. Djian 06 63 55 15 55 Optique ISO • Ecole d'Immobilier Prépa Commerciale

A. Marciano 06 15 15 01 02 ESGC • Campus ESME AEPO Optique • Lycée Fresnel

PARIS 16^e M. Gabay 06 60 02 11 11 Univ. Paris IX – Dauphine Lycée Janson de Sailly *

PARIS 17^e G. Lankar 06 24 03 71 22 Lycées: Renard, Carnot et Chaptal

PARIS 18^e D. Pajchert 06 01 20 05 86 Univ. Paris VII - Bichat *

- ILE-DE-FRANCE -

78 L. Mimoun 06 65 96 26 26 HEC - Jouy en Josas

L. Sapira 06 19 83 96 28 78000 Versailles Lycée Hoche - Versailles Lycée La Bruyère - Versailles

91 L. Mimoun 06 65 96 26 26 Supélec - Gif Sur Yvette - IUT - Bures sur Yvette - Campus Orsay - Orsay

Centrale - Châtenay Malabry - Pharmacie - Chatenay Malabry

92 Y. Chiche 06 99 16 75 67 Prépa Hec - Clamart

C. Mergui 06 23 28 96 73 Pôle Universitaire - ENASSE - IPASSE - Ecole des Cadres, La Défense

L. Azimov 06 63 04 51 90 Lycée S. James - Neuilly-sur-Seine Lycée Pasteur - Neuilly-sur-Seine Univ.

Paris X - Nanterre

D. Mimoun 06 14 25 67 81 Paris V - Descartes • Malakoff Univ. Paris V (Dentaïre) - Montrouge

L. Mimoun 06 65 96 26 26 Lakanal, IUT, Jean Monet - Sceaux

93 D. Pajchert 06 01 20 05 86 Univ. Paris XII - SMBH - Bobigny *

94 H. Dawidowicz 06 60 83 24 04 Univ. Paris XII - Val-de-Marne - Créteil Univ. Paris Est Créteil Droit

IUT-ESTP - Cachan *

95 M. Dawidowicz 06 10 25 15 28 ESSEC, écoles & université - Cergy Pontoise *

* Un "Bibliobus" du Beth Loubavitch est présent devant l'établissement



KESHER FORMATION
LE LIEN POUR VOTRE AVENIR

Un diplôme, un métier, un emploi !

Formations qualifiantes et diplômantes

(EQUIVALENCE EN ISRAËL)

PETITE ENFANCE - GESTION - ADMINISTRATION

ALTERNANCE - INITIALE - FORMATION CONTINUE
REPAS CACHERS - COURS DE KODECH

Toutes nos formations sur
www.keshar-formation.com
01 77 37 38 00

GRUPE CHNE-OR

Pharmacie
Quai du Mont Blanc
Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

Portable : 004 178 767 90 36

EPICERIE FINE (K)

Chez Bereb's

By Dana Saraph

Venez découvrir les
meilleures sélections de
VINS et **BOUTARGUES**
Grand choix de

CORBEILLES personnalisées
pour tous vos événements
= Possibilité de livraison =

10 Bd Eugène Decros

93260 Les Lilas

Tél : 01 74 61 57 37

06 35 25 41 21

facebook.com/mikabereb